



**ARRÊTE MUNICIPAL
TRAVAUX**

**INTERDICTION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION**

Le Maire de la ville de Mèze,

VU, les articles L2212.2, L2213.1 à L2213.6 et L2215.5 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.411.21.1, R.411.8 et R.417.6, R417.10,

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par monsieur Ludovic BAQUE,

CONSIDERANT les travaux en cours rue Gaffarot, nécessitant la fermeture de la rue Gaffarot les 24, 25, 26, et 29 avril 2024,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, d'interdire la circulation rue Gaffarot et d'en réserver l'usage exclusif au pétitionnaire, afin de permettre le bon déroulement de ce déménagement et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation sera interdite rue Gaffarot, aux dates et heures suivantes :

- Les 24, 25, 26 et 29 avril 2024, de 07h00 à 18h00.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par monsieur Ludovic BAQUE pour permettre l'application de cette mesure.

Monsieur Ludovic BAQUE sera en charge de l'affichage immédiat du présent arrêté ainsi que la prise d'un relevé photographique justificatif.



Article 3 : Tout véhicule en infraction au présent arrêté fera l'objet d'une verbalisation et d'une mise en fourrière, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché 24 heures avant minimum.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Mèze, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale, les Agents assermentés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 23 avril 2024.

Le Maire
Thierry BAEZA.

